

LE VÉRIDIQUE

OU COURIER UNIVERSEL

Du 18 NIVOSE, an 5^e. de la République française.
(Samedi 7 JANVIER 1797, vieux style.)

(DIGERE VERUM QUID VERTAT?)

A V I S.

Le propriétaire de ce journal ayant à regretter la mort du citoyen Leroux, chargé de sa correspondance, prie les abonnés d'adresser désormais leurs lettres au directeur du *Vérifique*, rue des Prêtres Saint-Germain l'Auxerrois, n^o. 42.

Toutes lettres non affranchies ne seront point reçues.

Cours des changes du 16 nivose.

Amsterdam	60 61
Hambourg	191 $\frac{1}{2}$ 189
Espagne	11 2 6
Gènes	91 $\frac{1}{2}$ 90 $\frac{1}{2}$
Livourne	102
Bâle	1 p. à vue
Prâtres	5 4
Quadruple	79
Or fin	101 10
Souverain	33 12 6
Mandat	1 13 9

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

Extrait d'une lettre de Pétersbourg, du 6 décembre.

Jusqu'à présent le nouveau règne commence sous les auspices les plus heureux pour la Russie; l'empereur a répandu beaucoup de grâces, plusieurs sur des personnes qui jouissoient de l'estime, de la confiance, ou de l'amitié de l'impératrice, sa mère; mais quelques autres ont reçu leur retraite. L'impératrice, son épouse, a été déclarée protectrice de l'institut d'éducation des demoiselles nobles; la comtesse de Matuschkin a été nommée grande-maitresse de sa cour, madame de Narischkin, veuve du grand-échanson de ce nom, en a été nommée maréchale; et madame de Renu, dame d'honneur. L'empereur est allé voir les hôpitaux et tous les établissements de charité, afin d'y faire les dispositions les plus propres à soulager le sort des malheureux. La police a reçu ordre de veiller à l'abondance des vivres, et d'effectuer sur-tout que le pain et la viande restent, autant que possible, au prix le plus bas. Non-seulement la nation, dans toute l'étendue de l'Empire, a été affranchie de l'obligation de fournir un certain nombre de recrues; mais les paysans, qui, en vertu de la dernière ukase de l'impératrice, avoient déjà été livrés aux régiments, ont obtenu la permission de retourner chez eux.

P R U S S E.

Berlin, 20 décembre.

Le roi se trouve indisposé, et a gardé les appartemens depuis quelques jours. Le lieutenant-général comte de Bruhl est parti d'ici aujourd'hui, pour Pétersbourg, accompagné du capitaine de Rothenbourg, pour aller complimenter, de la part de notre cour, le nouvel empereur sur son avènement au trône. On croit ici que cet événement ne peut qu'être favorable aux intérêts et au système que le roi a adopté. Des trois membres qui composoient le cabinet russe pour les affaires étrangères, M. de Markow, qui avoit une très-grande influence, paroît être celui qui n'y restera point: l'empereur lui destine, dit-on, une place dans quelque autre département. Un acte de justice très-éclatant est la relaxation de tous les polonais qui se trouvoient prisonniers dans l'empire russe, à l'occasion des malheureux événements de leur patrie. Non-seulement le célèbre général Kosciusko, son secrétaire M. Niemcewicz, et le comte Potocki, ont été remis en liberté, mais le premier a reçu, pour dédommagement, une terre avec 1500 paysans, M. Niemcewicz une terre avec 1000 paysans, et le comte Potocki a été rétabli dans la possession de tous ses biens. La seule condition qui a été mise à cette justice tardive, dont ils viennent de jouir par la bonté de Paul I^{er}, c'est de promettre, sur leur parole d'honneur, qu'ils passeront leur vie désormais dans la retraite et la tranquillité.

I T A L I E.

Gènes, le 13 décembre.

Les anglais ont pris et conduit à Porto-Ferrajo, le *Courier d'Espagne*, bâtiment de 14 pièces de canon, sorti de notre port la semaine dernière.

Hier soir s'est répandu ici le bruit de la mort du roi de Naples; mais cette nouvelle est trop peu vraisemblable pour ne pas avoir besoin de confirmation.

Un exprès, arrivé ce matin de Milan, a apporté l'ordre à quatre négocians de se rendre auprès du général en chef Buonaparte.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre particulière de Vienne, du 14 déc.

Leurs majestés impériales sont revenues hier en parfaite santé de Presbourg, où la diète de Hongrie a terminé ses séances; rien n'en a troublé l'harmonie; et le plus parfait accord a régné entre le souverain et les députés, comme entre les divers ordres mêmes, dont ces députés étoient composé; il y fut fait deux propositions,

qui auroient pu causer des dissensions ; mais aussitôt le sens droit et juste de la nation hongroise les écartera ; l'une avoit pour but le rétablissement de la société des jésuites en Hongrie ; l'autre la suppression des taxes ou de l'impôt de douane sur les productions exportées de la Hongrie ; les états rejettèrent l'une et l'autre. La première étoit liée à un objet, dont les représentans de la nation ont à juste titre, cru devoir s'occuper ; c'est même le premier article de représentation ou du vœu, que la diète, lors de sa clôture, a présenté au monarque ; ces articles sont au nombre de trois, que voici : « 1^o. Vu l'accroissement de l'immoralité, dont un des remèdes est la bonne instruction de la jeunesse, les instituts d'éducation seront améliorés en Hongrie ; et l'on sera particulièrement attentif à la morale, plus encore qu'à toute autre matière d'instruction ; 2^o. Pour mieux réprimer l'audace des malfaiteurs, les grands coupables, notamment les assassins et les voleurs de grand chemin, seront traités avec plus de sévérité qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent ; et les pardons qu'on a été dans l'usage d'accorder, n'auront plus lieu si généralement ni avec tant de facilité ; 3^o. Après la conclusion de la paix générale, le commerce par la Pologne avec les pays du Nord sera plus favorisé, attendu que par les entraves qu'il y éprouve actuellement (par une suite du sort de Dantzic) ; la culture de la vigne et le commerce du vin dans la Haute-Hongrie, doivent naturellement s'éteindre et périr. » — La communication directe, qui s'est établie dans cette assemblée, entre le souverain et les représentans de la nation, a eu le meilleur effet pour consolider leur confiance mutuelle ; et l'impératrice, en ne négligeant jamais d'assister aux séances, et en témoignant des égards pour les députés, a gagné tous les cœurs.

Un des premiers effets de ces dispositions réciproques, est la bonne volonté des hongrois à recruter les armées ; il est incroyable, quel nombre il en passe journellement par cette capitale. Le 9 il en arriva encore deux bataillons, qui ont été transportés aussitôt sur des chariots vers l'Italie, comme toutes les autres troupes, qui les ont déjà précédés. On compte que les divers corps ou recrues, qu'on vient d'y envoyer, montent à 12 mille hommes. On espère que ces renforts mettront le général d'Alvinzi en état de reprendre l'offensive avec vigueur. Sa retraite est généralement attribuée à des fautes commises par les généraux, qui devoient coopérer avec lui ; et c'est le général Davidovich, sur qui la censure paroît peser davantage : il a quitté le commandement ; et le général d'Alvinzi a pris celui de toutes les troupes, tant de celles qui défendent le Tirol, que de celles qui occupent le territoire vénitien.

Pour mieux en combiner et diriger les opérations, il s'est rendu lui-même à Roveredo, où il s'est tenu trois jours de suite des conseils de guerre, dont les résultats ont été, dit-on, de nouveaux projets d'attaque contre les français, malgré les rigueurs de la saison.

Cependant l'on paroît avoir abandonné le projet de la jonction des deux corps du Tirol et du Frioul, que la position intermédiaire des français est trop à même de rendre coûteuse, difficile, ou même impossible. Pendant l'absence du général d'Alvinzi, le général Quosdanovich est resté avec un corps nombreux près de Bassano et de Vicence.

Les craintes qu'on a eues pour la reddition de Mantoue, étoient principalement fondées sur la disette, où la misère étoit supposée ; mais plusieurs sorties des plus heureuses, que le maréchal de Wurmsser a faites, l'ont approvisionnée pour plusieurs semaines. L'on n'a pas encore, il est vrai, les rapports officiels de ses succès ; mais toutes les lettres de l'Italie, de Milan même sont trop d'accord à cet égard, pour les révoquer en doute absolument. Une de ces sorties doit avoir eu lieu le 26 novembre. Il y a fait, dit-on, plus de 200 français prisonniers, pris plusieurs canons, et emmené quantité de provisions de bouche et de fourrages. Des avis du Tirol parlent de trois autres sorties, qui auroient eu lieu le 1^{er} décembre, et les jours suivans, et procuré à la garnison de Mantoue un butin de 40 bateaux chargés de vivres et de munitions, 300 peres, 500 bœufs, etc.

Quoi qu'il en soit, la reddition de cette forteresse, dont on avoit fait courir le bruit, a été parfaitement démentie par l'événement.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Brest, le 9 nivose

Nous avons possédé dans nos murs le ministre Truguet ; il a parcouru le port et les magasins qu'il a trouvé presque vuides ; il a vu des salariés accablés sous le poids de la misère ; il a reçu dans deux audiences beaucoup de réclamations, sans avoir répondu jusqu'ici à aucune. On demandera sans doute ce qu'il est venu faire, c'est la question que l'on se fait, et personne n'y peut répondre.

Ces jours derniers, la frégate anglaise le *Husard*, s'est perdue à Pont-Urval. L'équipage a été sauvé, à la réserve de trois hommes, et 180 ont été conduits à Pont-à-Nozen.

On travaille à armer le reste des vaisseaux et frégates pour une seconde expédition (les vaisseaux à 3 ponts exceptés). Des forçats venant de Rochefort et l'Orient, sont arrivés hier pour faire, dit-on, partie de cette expédition, avec les 600 de notre port qui devoient être de la première.

On presse l'armement des frégates la *Vengeance*, la *Résistance* et de la corvette la *Constance*.

Le 7 est entré en rade le vaisseau le *Formidable*, le 8 trois autres. On n'a pas encore connoissance du vaisseau du commandant de cette division : on n'est pas sans inquiétude, ce sont les cinq vaisseaux partis de Toulon sous les ordres du contre-amiral Villeneuve : comme ils ont rencontré l'escadre anglaise de 22 vaisseaux, on peut présumer que cette escadre n'a pas connoissance du départ de la nôtre.

NOUVELLES OFFICIELLES.

ARMÉE D'ITALIE.

Extrait d'une lettre du général Buonaparte, au directeur exécutif.

Au quartier-général de Milan, le 8 nivose, an 5.

L'armée du général Avinzi est sur la Brenta et dans le Tirol ; l'armée de la république est le long de l'Adige et occupe la ligne de Montebaldo, Corona, Rivoli. Nous avons une avant-garde en avant de Vérone, et une autre en avant de Porto-Legnago.

Mantoue est garnie avec le plus grand soin ; d'une lettre de l'empereur à Wurmser, qui a été captée, cette place doit être à toute extrémité ; la nation ne se nourrit que de viande de cheval.

Je vous le répète avec une vraie satisfaction, la république n'a point d'armée qui désire, plus que celle d'Italie, le maintien de la constitution sacrée de 1795, seul refuge de la liberté et du peuple français. L'on hait ici et l'on est prêt à combattre les nouveaux révolutionnaires, quel que soit leur but. Plus de révolution, c'est l'espoir le plus cher du soldat. Il ne demande pas la paix qu'il désire intérieurement, parce qu'il sait que c'est le seul moyen de ne la pas obtenir, et que ceux qui ne la désirent pas, l'appellent bien haut pour qu'elle n'arrive point ; mais il se prépare à de nouvelles batailles pour la conquérir plus sûrement.

Signé BUONAPARTE.

Extrait d'une lettre du général Buonaparte, commandant en chef de l'armée d'Italie, au directoire exécutif.

Citoyens directeurs,

Les vénitiens ayant accablé de soins l'armée du général Alvinzi, j'ai cru devoir prendre de nouvelles précautions, celle de m'emparer du château de Bergame, qui domine la ville de ce nom, afin d'empêcher les partisans ennemis de venir gêner nos communications de l'Adda à l'Adige. Cette province de l'état de Venise est mal intentionnée à notre égard. Il y avoit dans la ville de Bergame un comité chargé de répandre des nouvelles ridicules sur le compte de l'armée ; c'est sur le territoire de cette province qu'on a le plus assassiné de nos soldats, et c'est de là que l'on favorisoit la désertion des prisonniers autrichiens. Quoique l'occupation de la citadelle de Bergame ne soit pas une opération militaire, il n'en a pas moins fallu du talent et de la fermeté pour l'obtenir. Le général Baraguey-d'Hilliers que j'en avois chargé, s'est, dans cette occasion, parfaitement conduit. Je vais lui donner le commandement d'une brigade, et j'espère qu'aux premières affaires il méritera, sur le champ de bataille, le grade de général de division.

Signé BUONAPARTE.

Le général Baraguey d'Hilliers, commandant de la Lombardie et les troupes cantonnées dans la province de Bergame, aux habitans de Bergame.

Au quartier-général de Bergame, le 5 nivose, an 5.

Les circonstances m'ont forcé à occuper la ville et le château de Bergame, pour prévenir les sinistres projets des ennemis de la république française, et éloigner de vos foyers le théâtre de la guerre. Les troupes républicaines sont amies de l'ordre et des loix protectrices de la sûreté des personnes et des propriétés. Ne craignez donc rien de leurs baïonnettes, car elles ne s'en servent jamais que pour frapper le crime ou vaincre les ennemis de leur liberté. Je leur ferai respecter vos droits, vos usages, votre culte et votre gouvernement. Nous sommes venus chez vous comme des amis, et j'espère que vous n'oublierez pas vos intérêts au point de me forcer à faire usage des forces qui me sont confiées,

contre des citoyens que ma république et ma religion me prescrivent de regarder comme des frères.

Signé BARAGUEY D'HILLIERS.

P A R I S, 17 nivose.

J'aime beaucoup les caricatures, quand elles sont bonnes. C'est le seul moyen qu'ait la peinture d'être satyrique, tandis que la poésie en a tant. Vernet fils, qui soutient la gloire d'un si beau nom, s'est amusé à crayonner en grotesque deux élégans à la mode. La gravure a multiplié cette petite satire qui a pour titre *les incroyables*. Il n'y a pas de mal. Nos modes sont si extravagantes ! mais malheur à ceux qui en font une affaire de parti !

Sedaine n'est point mort, comme on l'a publié. En lisant ce qu'ont dit de lui ceux qui l'ont cru mort, il jouira du plaisir de recueillir les suffrages favorables de la postérité.

Séance publique de l'Institut national.

On a applaudi un éloge de Bailly, inséré dans un long rapport fait par Talleyrand de Périgord, au nom de la classe des sciences morales. C'est une plaisante chose que la *classe des sciences morales* !

Sélis a lu un discours sur l'éloquence. On compte aisément dans la littérature ancienne et moderne, les discours éloquentes, mais qui numbreroit les *discours éloquentes* ?

Lebrun, qui se laisse appeler Pindare, a voulu lutter dans la traduction de l'épisode d'Aristée, avec l'abbé Delille. C'est le combat du bon et du mauvais génie.

Dupont (de Nemours) a lu une dissertation sur la civilisation du loup, du renard et du chien. Civiliser les loups ! c'est une idée bien philanthropique ! Rousseau n'y avoit pas pensé dans le Contrat Social. C'est un pas de fait vers la civilisation des jacobins.

Fontaine et Andrieux ont lu des vers où l'on a remarqué du talent.

Nouvelle malheureusement trop certaine.

L'expédition étoit pour l'Irlande ; elle a manqué. Les différentes divisions de notre flotte ont été séparées par la tempête. Celle commandée par le contre-amiral Bouvet, composée de 9 à 10 vaisseaux et frégates, est seule rentrée jusqu'ici à Brest. On ne sait pas encore ce que sont devenues les deux autres divisions auxquelles le vent n'a pas permis d'approcher d'Irlande. La frégate la *Fraternité*, qui portoit Hoche et Morard (de Galles) a aussi été, dès le second jour, séparée de l'escadre. On n'en a pas encore de nouvelles.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S.

Séance du 17.

Les naufragés sur les côtes de Calais, qui sont depuis long-tems dans les fers, réclament de la justice du conseil, leur prompt jugement, ou leur mise en liberté.

Dumolard observe qu'une commission, d'après plusieurs messages du directoire, a été chargée de faire un rapport à cet égard. Son silence, dit-il, est un véritable scandale : on ne peut ainsi retenir dans la captivité des citoyens, sans violer la constitution, sans commettre un attentat contre la liberté individuelle ; je demande que la commission soit tenue de faire son rapport dans 3 jours, ou qu'elle soit renouvelée. Adopté.

Pères (du Gers), par motion d'ordre, appelle la sollicitude du conseil sur les maux qui résultent de l'impunité accordée aux maisons de jeux, repaires affreux qui ne servent qu'à former des dupes et des fripons, où le père de famille, séduit par l'espoir du gain, va compléter sa ruine, et d'où il ne sort que pour attendre bientôt, dans son désespoir, à la vie ou du moins à la fortune de ses semblables. Il rappelle qu'une commission a été chargée de faire un rapport à ce sujet, et il demande qu'elle soit tenue de le présenter dans trois jours. Adopté.

Guyomard obtient la parole pour une motion d'ordre : Ce jour, dit-il, me rappelle un antique usage consacré par la superstition de nos pères ; mais ce jour me rappelle aussi une époque mémorable, celle du 21 janvier. Divers décrets ont ordonné qu'elle serait célébrée tous les ans. Jurons donc encore haine à la royauté, ce sera jurer le maintien de la constitution, et rassurer nos commettans sur notre fidélité à conserver le dépôt qui nous a été confié. Chaque année le corps législatif est renouvelé par tiers ; il est bon que chaque année aussi les nouveaux membres se lient, par un serment solennel, au sort de la république. Rappelez-vous avec quel empressement chacun de nous se porta, il y a un an, à cette tribune pour y prononcer ce serment de haine à la royauté ; personne ne refusa de le prêter, entendez-vous messieurs les royalistes ? (On rit.) Vous avez juré d'anéantir les républicains. (Plusieurs voix : Oui, ils l'ont juré.) Et nous renouvelerons chaque année le serment de haine à la royauté. Unissons donc encore nos voix. Je demande que cette fête soit célébrée le 2 pluviôse, jour qui correspond au 21 janvier.

Appuyé, s'écrient une foule de membres ; et le projet de résolution, présenté par Guyomard, est adopté avec urgence.

Un notaire, appelé aux fonctions administratives ou judiciaires, perd-t-il sa place de notaire, en passant au nouveau poste, ou peut-il la reprendre lorsqu'il ne sera plus juge ou administrateur ?

Cette question avoit été renvoyée à l'examen d'une commission spéciale. Engerrand pour la résoudre, présente un projet de résolution qui est adopté en ces termes :

La faculté accordée par les décrets de la convention nationale, des 21 ventôse et 11 thermidor an 3, et par la loi du 26 frimaire an 4, aux notaires publics qui avoient accepté des fonctions administratives ou judiciaires, et qui se trouvent sans place par l'effet des exclusions et suppressions portées par les décrets des 17 frimaire et premier ventôse an 3, est seulement applicable aux receveurs des ci-devant districts, administrateurs, ou agens nationaux des mêmes districts, aux administra-

(4)

teurs de départemens et membres des ci-devant comités révolutionnaires, dont les fonctions cessèrent en conséquence de ces décrets.

Gilbert-Desmolières donne la seconde lecture du projet de résolution relatif à la répartition de la contribution foncière : Je saisis cette occasion, ajoute-t-il, pour répondre à quelques observations qui vous ont été faites dans une dernière séance. On vous a dit qu'en adoptant ce projet, on ne pouvoit espérer de recouvrement avant l'an 6, et que le service en souffriroit, puisqu'on a affecté une somme assez considérable au département de la guerre sur le produit des rentrées. Je rappelle à cet égard que jamais la contribution foncière ne peut être mise en recouvrement qu'après la récolte. Quant aux fonds destinés au département de la guerre, ils ne se montent qu'à 10 millions ; et comme vous avez ordonné que le 5^e de la contribution foncière de cette année, seroit mis de suite en recouvrement, il sera facile de les percevoir sur le produit de ce cinquième, qui s'élèvera à 70 millions. Ainsi les besoins du service seront remplis, et toute inquiétude à cet égard est donc sans fondement.

Louvet (de la Somme) parle alors sur le projet présenté par Gilbert-Desmolières : il attaque les bases de la contribution foncière comme inexactes ; il pense qu'elles ne serviroient qu'à établir une répartition inégale, à charger tels départemens, lorsque d'autres se trouveroient injustement dégrévés, et il propose en conséquence de rectifier ces bases. — Renvoyé à la commission.

Sur le rapport de Camus, le conseil prend la résolution suivante :

Art. I. Le département de la Seine adressera dans la décade, l'état détaillé des dépenses de ce département, et de la commune de Paris, avec l'indication des moyens propres à y pourvoir.

II. Jusqu'à ce que cet état ait été définitivement approuvé par le corps législatif, le ministre de l'intérieur est autorisé à accorder des ordonnances sur le 5^e des rentrées des contributions, jusqu'à la concurrence de 200,000 liv., pour pourvoir aux dépenses de ce département.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 17.

Après le renvoi de différentes résolutions à des commissions spéciales, le conseil a levé sa séance.

Avis essentiel.

L'ordre établi dans les bureaux de distribution de ce journal ne permet pas d'envoyer des numéros au-delà du jour fixé pour la fin de l'abonnement. Les personnes qui seroient fâchées d'éprouver une interruption, sont donc priées de jeter les yeux sur l'enveloppe qui couvre leur feuille ; elles y verront toujours l'époque fixe de leur abonnement. Il seroit à désirer que chaque abonné qui est dans l'intention de continuer à recevoir le *Véridique*, écrit au moins quinze jours d'avance : ainsi, ceux dont l'abonnement finit le trente du mois, doivent écrire le 15, et ceux dont l'abonnement finit le 15, doivent écrire le 1^{er}. Ce moyen est le seul propre à prévenir toute espèce de retard, et nous pouvons garantir à ceux qui l'emploieront, la plus grande exactitude et la plus grande régularité dans le service.

J. H. A. POUJADE-L.